

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 27 mars 20223

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme

DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOUCANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

☞

☞

☞

☞

Délibération 2023/034 : Congrès des Maires

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre l'AMI, la commune de Beaurepaire et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône définissant les principaux engagements des parties, et **VALIDE**, pour EBER CC, la prise en charge des frais relatifs à l'accueil du Congrès des Maires à hauteur de 2/3 des dépenses qui seront engagées.

Délibération 2023/035 : Personnel - déchetterie Beaurepaire : convention avec l'ESAT Henri Robin

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de détachement individuel d'un travailleur handicapé admis en ESAT avec l'ESAT Henri Robin et **FINANCE** la présente dépenses par les crédits inscrits au chapitre 012 du budget annexe de la redevance incitative.

Délibération 2023/036 : Modifications des membres siégeant dans les commissions intercommunales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les modifications suivantes au sein des commissions communautaires :

*** Commission petite enfance / enfance / jeunesse :**

- Commune de Roussillon : remplacement de Mme RALET par Mme BONNET

*** Commission finances :**

- Commune de Sonnay : remplacement de Mr BRASY par Mr LHERMET

VALIDE la composition des commissions qui découle de ces modifications

Délibération 2023/037 : Adhésion à l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion et le versement de la cotisation d'un montant de 450 € pour l'année 2023 à l'association AFCDP.

Délibération 2023/038 : Délibération mise à disposition du public - projet de modification simplifiée du PLU de Bougé-Chambalud

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement suivantes : **Budget général** :

- Réhabilitation et grosses réparations des aires d'accueil des gens du voyage : 540 000 € ;
- Création d'une aire de grand passage : 245 000 € ;
- PLU : 125 000 € ;
- PLUi : 850 000 € ;
- Aménagement des déchetteries : 3 260 000 € ;
- Fonds de concours aux communes : 2 668 267 € ;
- Eaux pluviales : 7 150 000 € ;
- Défense incendie : 572 000 € ;
- Voirie : 15 100 000 € ;
- Voies modes doux : 2 500 000 € ;
- Renouvellement de la flotte de véhicules : 2 380 000 € ;
- Rénovation thermique des bâtiments : 3 600 000 € ;

- Rénovation du centre aquatique Aqualône : 4 700 000 € ;

Tourisme :

- Signalisation verticale touristique : 550 000 € ;

Transport :

- Points d'arrêt et départs pleine nature : 785 000 € ;

Eau :

- Eau potable : 13 150 000 € ;

Assainissement :

- Eaux usées : 3 170 000 € ;

Délibération 2023/039 : Finances : Taux et produits 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** comme suit les taux d'imposition 2023 des taxes directes locales :

• Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	24.68 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	1,20 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPNB) :	2,58 %
• Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	7.62 %

Délibération 2023/040 : Fixation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 400 000 € pour l'année 2023

Délibération 2023/041 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – taux d'imposition 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** pour toutes les communes de l'ancienne Communauté de communes du pays roussillonnais le taux d'imposition 2023 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,00 %,

Délibération 2023/042 : budgets primitifs 2023 – budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** le budget primitif 2023 de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et vote les crédits qui y sont inscrits :

Fonctionnement :	71 092 771.53 €
Investissement :	15 046 038.00 €

Délibération 2023/043 : budget primitif 2023 - Budget annexe « zone d'activités Plein Sud »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone d'activités Plein Sud et vote les crédits qui y sont inscrits

Fonctionnement :	2 491 493.97 €
Investissement :	2 491 493.97 €

Délibération 2023/044 : budget primitif 2023 - Budget annexe « zone d'activités Rhône Varèze

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone d'activités Rhône Varèze et vote les crédits qui y sont inscrits

Fonctionnement :	524 500,00 €
Investissement :	555 000,00 €

Délibération 2023/045 : budget primitif 2023 - Budget annexe « zone d'activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone d'activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires et vote les crédits qui y sont inscrits.

- équilibre en dépenses et recettes à 1 132 282.75 € en section de fonctionnement,

- établit en section d'investissement à 1 120 064.75 € de recettes pour 919 107.75 € de dépenses,

Délibération 2023/046 : budget primitif 2023 - Budget annexe « Transport »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe Transport et vote les crédits qui y sont inscrits :

Exploitation :	1 945 200.00 €
Investissement :	350 000.00 €

Délibération 2023/047 : budget primitif 2023 - Budget annexe « Régie Tourisme »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe Régie Tourisme et vote les crédits qui y sont inscrits :

Exploitation :	687 286.00 €
Investissement :	175 001.00 €

Délibération 2023/048 : budget primitif 2023 - Budget annexe « Assainissement »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget rattaché Assainissement et vote les crédits qui y sont inscrits :

Exploitation :	7 379 744.00 €
Investissement :	5 803 504.00 €

Délibération 2023/049 : budget primitif 2023 - Budget annexe Eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget rattaché Eau et vote les crédits qui y sont inscrits :

Exploitation :	10 265 224.00 €
Investissement :	6 822 224.00 €

Délibération 2023/050 : budget primitif 2023 - Budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu »

Exploitation :	639 794.00 €
Investissement :	176 494.00 €

Délibération 2023/051 : budget primitif 2023 - Budget annexe « Redevance Incitative »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Redevance Incitative » et vote les crédits qui y sont inscrits :

Exploitation :	1 968 532.00 €
Investissement :	285 500.00 €

Délibération 2023/052 : attribution de fonds de concours 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'attribuer les fonds de concours suivants :

Commune	Projet	Montant attribué
Chalon	Transformation du garage et des wc extérieurs de la mairie en trois locaux de rangement	12 324.47 €
Chalon	Travaux accessibilité salle des fêtes	26 703.93 €
Chalon	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	1 612.00 €
La Chapelle de Surieu	Local technique	100 000.00 €
Saint Prim	Réfection d'un mur place de l'église	14 088.00 €
Saint Prim	Travaux sur le toit de l'école	8 956.00 €

Sablons	Vidéo protection	13 368.00 €
---------	------------------	-------------

Délibération 2023/053 : Soutien à l'économie de proximité – Dispositif commun EBER/Région – Attribution de subventions

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SAS PAKMAX, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SAS BOULANGERIE DE LA VAREZE, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SAS LA COURTOISINE.

Délibération 2023/054 : Conventions avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention cadre de partenariat (2023-2025) entre EBER et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Madame la Présidente. **APPROUVE** la convention d'application 2023 de la convention cadre de partenariat dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Mme la Présidente, et **S'ENGAGE** à financer sur les crédits budgétaires 2023 la participation communautaire 2023 d'un montant total maximum de 16 380 €,

Délibération 2023/055 : Convention avec Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de partenariat 2023 entre Initiative Isère Vallée du Rhône et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ci-jointe fixant la contribution financière de EBER à 42 588,42 €, établie sur la base de 0,62 € par habitant,

Délibération 2023/056 : Convention de partenariat 2023-2025 avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de partenariat 2023-2025 entre l'ADIE et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ci-jointe fixant la contribution financière de EBER à 15 000 €/an dans la limite de 25 projets/an (600 €/projet),

Délibération 2023/057 : Tourisme : tarifs 2023 des animations, de la boutique de l'office de tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la boutique et la modification des tarifs sur les animations tels que présentés en séance.

Délibération 2023/058 : Adhésions pour le service culture

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres, **APPROUVE** les adhésions et le versement des cotisations tels que détaillés ci-dessous :

Organisme	Montant cotisation 2023
Agence Auvergne Rhône Alpes Spectacle vivant (ARA SV)	30,00 €
Agence Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture (ARALL)	60,00 €
MC2 Grenoble	120,00 €

Délibération 2023/059 : Acquisition d'un terrain portant le poste de refoulement de la ZA des Blâches à Jarcieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de terrain extraite de la parcelle cadastrée ZE 181, supportant le poste de refoulement de la ZA des Blâches à Jarcieu,

DIT que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique, la Communauté de communes prenant en charge les frais d'acte notarié,

Délibération 2023/060 : Acquisition de la parcelle du Château d'eau à Roussillon Acquisition d'un terrain portant le poste de refoulement de la ZA des Blâches à Jarcieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BH 203 d'une surface de 316 m² sise sur la Commune de Roussillon, et sur laquelle se trouve l'ancien château d'eau,

DIT que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique,

Délibération 2023/061 : Acquisition de la parcelle du hangar de Sablons

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZA 25 d'une surface de 2 388 m² sise sur la Commune de Sablons, et sur laquelle se trouve un ancien hangar,

DIT que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique,

Délibération 2023/062 : Abandon définitif de la ressource en eau des sources « Val qui Rit » à Saint Prim par le service des Eaux d'Entre Bièvre et Rhône

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** l'abandon définitif des sources « Val qui Rit » comme ressource en eau potable, **VALIDE** le retour de la source « Val qui Rit » et des équipements afférents (canalisations, réservoir,) dans le patrimoine de la Commune de Saint Clair du Rhône, et **AUTORISE** Madame la Présidente à engager la procédure officielle d'abandon de la source et de déclarer auprès des autorités compétentes cette source Hors Service levant ainsi toutes prescriptions,

Délibération 2023/063 : Eaux EBER - Annulation partielle et remboursement de factures Eau et Assainissement émises sur exercice antérieur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle ou totale des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 9 595,01 € TTC en eau et 6 701,96 € TTC en assainissement, et **FINANCE** les dépenses résultantes de ces dégrèvements par les crédits inscrits au compte 673 du BP 2023 des budgets eau et assainissement,

Délibération 2023/064 : Digue de la Sanne : conventions d'occupation et de gestion des systèmes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention d'occupation temporaire des digues de protection contre les inondations entre la Communauté de communes et le SIRRA et **VALIDE** la convention de gestion et de surveillance des digues du système d'endiguement de Salaise sur Sanne entre le SIRRA, la Communauté de communes et la mairie de Salaise sur Sanne.

Délibération 2023/065 : Dispositif de suivi des pollens par RNSA OBERON

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le déploiement d'un capteur Aérotagage sur Beaurepaire dans l'objectif de pilotage resserré de l'enjeu pollen ouvrant la voie vers une optimisation des efforts de lutte contre l'ambrosie et une meilleure articulation entre cette prévention et les infrastructures santé du territoire, et **VALIDE** la prise en charge financière d'un montant de 6 500 € HT incluant la pose et maintenance du capteur,

Délibération 2023/066 : Projet de centre de soins non programmés (CSNP) au Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de bail emphytéotique entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes EBER, **VALIDE** le principe de mise à disposition d'un bâtiment appartenant au Département sur la Commune de Péage de Roussillon, lequel pourra accueillir le centre de soins non programmés, et **VALIDE** la prise en charge des frais d'investissements à intervenir estimés à 50 000 € pour permettre le bon fonctionnement des locaux, ainsi que la prise en charge des frais de fonctionnement estimés à 6 000 € / an,

Délibération 2023/067 : Redevance Incitative - Remboursement frais aux communes exercice 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le remboursement aux communes de l'ex Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire des frais liés au fonctionnement du service des déchets ménagers assujetti à la redevance incitative qu'elles ont assumés pour le compte de EBER CC selon le détail figurant dans le tableau ci-dessus, et **PRECISE** que le remboursement de ces dépenses portera sur l'exercice 2023 et qu'elles seront financées par le budget 2023 de la redevance incitative pour un montant total de 21 912 €.

Délibération 2023/068 : Schéma de mutation et de gestion de la flotte de véhicules EBER - phase 3

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la 3^{ème} phase (schéma de gestion) telle que présentée et annexée, et relative aux moyens et mise en place des différents axes d'amélioration de la gestion de la flotte automobile de la collectivité,

Délibération 2023/069 : Acquisition d'un système billettique et de services associés pour le futur réseau de transports en commun

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention tripartite entre la Communauté de communes, la Centrale d'Achat du Transport Public et l'entreprise UBI TRANSPORTS titulaire de l'accord cadre,

Délibération 2023/070 : Voirie : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes EBER et la Commune de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention constitutive d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Roussillon afin de confier à la Communauté de communes la mission de réaliser au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des études relatives à son projet ainsi qu'à celui de l'intercommunalité,

Délibération 2023/071 : groupement de commande avec la commune de Beaurepaire – aménagements à proximité du cinéma l'Oron

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commande avec la Commune de Beaurepaire dont le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER,

Délibération 2023/072 : DSP Pôle petite enfance : rapport de principe pour le pôle petite enfance intercommunal situé à Beaurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du pôle petite enfance intercommunal, **APPROUVE** le rapport présenté en séance et joint en annexe, arrêtant les caractéristiques de prestations que devra assurer le concessionnaire, et **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer la procédure de concession de service public,

Délibération 2023/073 : Habitat : garantie d'emprunt logement social à Roussillon - VEFA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DIT QUE** l'assemblée délibérante de la Communauté de communes EBER accorde sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 578 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 142964 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 902 300 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Délibération 2023/074 : Sport : mise à jour du règlement intérieur de la piscine à Beaurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de modification du règlement intérieur de la piscine intercommunale de Beaurepaire, et **VALIDE** les dispositions du règlement